



Gestion des inondations

Le gouvernement ne compte pas se laisser surprendre

En prélude à la saison des pluies qui est imminente, le gouvernement se mobilise. Le 4 mars 2025, une rencontre présidée par le Premier ministre, Victoire Tomégah-Dogbé, a réuni à la primature, les ministres, préfets, maires et organes chargés de ...



PAGE 3

INDUSTRIE



Arise IIP

Un financement stratégique de 450 millions \$ d'Afreximbank pour l'industrialisation en Afrique

En vue de consolider son rôle majeur de promoteur et opérateur de parcs industriels à travers le continent, Arise Integrated Industrial Platforms (Arise IIP) va recevoir un financement ...

PAGE 5

FISCALITÉ



OTR

Le Nigéria puise dans l'expérience togolaise pour renforcer sa gestion fiscale et sécuritaire

C'est une mission d'étude ambitieuse menée par une délégation du National Defense College (NDC) du Nigéria. Avec pour ambition de mieux comprendre les enjeux économiques et sécuritaires de la sous-région, cette mission a posé ses valises, le 5 mars dernier à Lomé.

PAGE 5

SECTEUR PRIVÉ

5^{ème} édition du Livre Blanc

Les recommandations de l'Aget pour dynamiser l'économie togolaise

Pour une économie nationale plus compétitive, l'Association des grandes entreprises du Togo (Aget) veut y contribuer grâce à son Livre Blanc. Ce 7 mars, elle a dévoilé la cinquième ...

PAGE 5



Lutte contre le terrorisme

Confiance réitérée par la majorité des Togolais au gouvernement

L'institut de sondage Afrobarometer s'est récemment intéressé à la situation sécuritaire qui sévit dans le nord du Togo. Une enquête a été menée sur la perception que les populations ont de la situation, et surtout des actions qu'entreprennent les gouvernants pour juguler la crise.

PAGE 3

DERNIERES HEURES

Dapaong se mobilise contre la rougeole : une campagne de vaccination essentielle

Après Mò, c'est au tour de Dapaong de se lancer dans une grande campagne de vaccination contre la rougeole. "Cette initiative vise à renforcer l'immunisation des enfants face à une maladie hautement contagieuse", soulignent les autorités locales. En partenariat avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'opération cible les enfants de 9 mois à 14 ans, un public particulièrement vulnérable.

Des équipes mobiles sillonnent les centres de santé pour assurer une couverture vaccinale optimale. La rougeole, rappelle-t-on, est une infection qui se manifeste par une forte fièvre, un écoulement nasal, des yeux rouges et une éruption cutanée. Face à ce fléau, chaque geste compte.

Cette campagne représente un espoir pour la région, un pas de plus vers l'éradication de la maladie et la protection des générations futures. Dapaong, en s'engageant activement, fait preuve d'une solidarité exemplaire dans la lutte contre la rougeole.

Session inaugurale au Sénat

Les jours sont comptés pour le gouvernement de transition

Le Sénat togolais est désormais officiellement installé. Jeudi dernier, la Chambre haute du Parlement a tenu sa première session au Palais des congrès de Lomé. Cette session inaugurale annonce la fin imminente du gouvernement de transition et le début effectif de la V^{ème} République au Togo.



PAGE 3

| | | | | |
|---|-----------------|--|--|--|
|  | SOMMAIRE | <p>5^{ème} édition du Livre Blanc Les recommandations de l'Agēt pour dynamiser l'économie togolaise</p>  <p>P 5</p> | <p>Agriculture togolaise Projets et infrastructures de développement</p>  <p>P 6&7</p> | <p>Togo Maracana féminin, Togoville s'offre un nouveau souffle</p>  <p>P 12</p> |
|---|-----------------|--|--|--|

Echos des bénéficiaires des produits FNFI

Mme Ekon Afi : « ce crédit m'a permis de pouvoir louer ce petit local et d'acheter les premiers kits d'outillage »

Dans ce nouveau numéro de votre rubrique quotidienne "Echos des bénéficiaires des produits FNFI", votre Journal Togo Matin vous conduit à Lomé pour partager avec vous les témoignages de madame EKON Afi, coiffeuse de profession qui aujourd'hui peut se réjouir d'avoir pu ouvrir son atelier de coiffure grâce au soutien de crédit Accès des Jeunes aux Services Financiers du FNFI. Retour sur le parcours de cette trentenaire pour qui la réussite se trouve au bout de l'effort.



Madame EKON Afi dans son atelier de coiffure

En achevant il y a trois années sa formation en couture, Ekon Afi ne savait pas qu'elle éprouverait des difficultés pour ouvrir son atelier. Son Certificat

de Fin d'Apprentissage en mains, notre interlocutrice se retrouve enfin confrontée à la dure loi du marché, pouvoir s'installer à son propre compte.

Elle décide alors d'évaluer ses propres économies. Malheureusement, ces revenus ne lui permettront pas de pouvoir se lancer dans son

buisines. Il ne lui restait qu'une seule option, se tourner vers les Institutions de Microfinance pour voir si elle pourrait trouver une solution durable.

« Je me suis donc mise à rechercher les Institutions de Microfinance pour voir dans quelles conditions je pouvais être éligible à un des produits jeunes pour pouvoir réaliser mon rêve. Sur conseils des amis du quartier, je suis allée participer un vendredi à une session de sensibilisation organisée par PADES Microfinance, une Institution de Microfinance partenaire du FNFI. A l'issue de cette sensibilisation, j'ai été informée de toutes les conditions d'obtention du crédit AJSEF. Et je me suis rendu compte que j'étais très éligible à ce produit. Je me suis tout de suite mise en ordre de bataille afin de remplir toutes les conditions nécessaires. »

Notre interlocutrice voit alors une opportunité à saisir, car pour elle le moment est enfin venu de passer à la réalisation de son rêve.

« Avec quelques consœurs du quartier qui elles toutes étaient dans le même besoin que moi, nous avons décidé de former un groupe solidaire et nous

sommes réparties voir notre institution de microfinance.

Nous avons alors eu des échanges plus poussés avec notre agent de crédit puis nous avons été formées...Par la suite, personnellement, j'ai obtenu un crédit d'un montant de 300.000 FCFA. Et comme vous pouvez vous en douter, ce crédit m'a permis de pouvoir louer ce petit local et d'acheter les premiers kits d'outillage tels que vous les voyez présentement dans mon atelier. Les débuts n'ont certes pas été faciles, mais aujourd'hui avec de la persévérance et de la détermination, je suis arrivée à me faire un nom et une renommée dans mon activité. J'ai une clientèle assez nombreuse que je fidélise jour après jour et je me donne tous les moyens de pouvoir rapidement gravir les échelons.

Je ne perds pas de vue la question des remboursements, car je suis conscient que c'est évidemment en ayant bien remboursé le premier cycle de crédit que je pourrai prétendre obtenir le second cycle de crédit. Mais pour l'heure, je peux affirmer que le FNFI me permet de construire jour après jour mon autonomie financière. »

Ceci est un programme du ministère chargé de l'inclusion financière et de l'organisation du secteur informel



tm

Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC
Edité par DIRECT MEDIA RCCM
N° TG_LOM 2015 B 1045
BP : 30117 Lomé - Togo
Tél : (+228) 97 87 12 42
Facebook: togomatin
E-mail : atogomatin@gmail.com
Site web: www.togomatin.tg
Tw: @togomatin1
Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Cafper

Directeur de publication :
Motchosso Kodolakina
Secrétaire de rédaction :
Edy Alley

Responsable web:
Carlos Amevor

Comité de rédaction:
Françoise Dasilva

Alexandre Wémima
Edem Dadzie
Luc Biova
Rachid Zakari

Responsable administrative, financière
et commerciale:
AMAH Essognim

Graphiste:
Eros Dagoudi

Imprimerie: Direct Print

Distribution: TogoMatin
Tirage: (2000 exemplaires)

Gestion des inondations

Le gouvernement ne compte pas se laisser surprendre

En prélude à la saison des pluies qui est imminente, le gouvernement se mobilise. Le 4 mars 2025, une rencontre présidée par le Premier ministre, Victoire Tomégah-Dogbé, a réuni à la primature, les ministres, préfets, maires et organes chargés de la gestion des risques.

L'objectif de la rencontre était de faire le bilan des actions mises en œuvre en 2024 dans le cadre du Plan de préparation et de réponse (PPR) aux inondations et définir les mesures à renforcer pour l'année en cours. Concrètement, dans le Grand Lomé, sur les 38 activités prévues dans le PPR, 37 ont été réalisées, avec un financement de 50 millions FCFA complété par un appui additionnel de 1,69 milliard F CFA.

Il s'agit entre autres de l'évaluation des sites d'accueil des sinistrés, l'entretien des équipements d'intervention, l'acquisition de motopompes

et de la mise en place d'un dispositif de drainage des eaux. Parallèlement, des campagnes de sensibilisation ont été menées à travers les médias et sur le terrain afin d'inciter les populations à adopter des comportements préventifs. Des mesures renforcées pour 2025

Pour l'année en cours, 26 nouvelles actions viennent compléter les efforts déjà engagés. Elles portent sur l'intensification des travaux d'assainissement, l'amélioration du matériel d'intervention et le renforcement des activités de sensibilisation. Le curage des caniveaux, le dragage des bassins de rétention et l'installation d'équipements de pompage figurent parmi les priorités identifiées.

Dans cette dynamique, un Comité de suivi sera mis en place pour assurer une meilleure coordination des interventions. Ce fut l'occasion



Victoire Tomégah-Dogbé

pour la cheffe du gouvernement d'insister sur la nécessité d'une mobilisation et d'une synergie entre tous les acteurs impliqués, notamment l'Agence nationale de la protection civile (ANPC), l'Agence nationale d'assainissement et de salubrité publique (Anasap)

et l'Agence nationale de la météorologie (Anamet).

« Nous devons continuer à agir avec anticipation, engagement collectif et réactivité. Des mesures préventives robustes doivent être mises en place pour renforcer la résilience du

pays face aux inondations », a indiqué Victoire Tomégah-Dogbé. Depuis l'année dernière, une étude est en cours pour élaborer un modèle de gestion des inondations dans le Grand Lomé, avec le soutien de la Banque mondiale.

TM

Lutte contre le terrorisme

Confiance réitérée par la majorité des Togolais au gouvernement

L'institut de sondage Afrobarometer s'est récemment intéressé à la situation sécuritaire qui sévit dans le nord du Togo. Une enquête a été menée sur la perception que les populations ont de la situation, et surtout des actions qu'entreprendent les gouvernants pour juguler la crise.

(59%) disent faire confiance au gouvernement pour contenir voire éradiquer la menace terroriste au nord du Togo. Environ un sur deux Togolais (48%) déclarent que le gouvernement communique bien par rapport aux préoccupations sur le terrorisme au nord du pays,

été lancées en janvier 2024. Afrobarometer réalise des entretiens face-à-face dans la langue du répondant avec des échantillons représentatifs à l'échelle nationale.

L'équipe d'Afrobarometer au Togo, conduite par le Center for research and opinion polls



Le président de la République Faure Gnassingbé accueilli dans le nord du Togo (Image d'archives)

La majorité (56%) des Togolais estiment que le gouvernement répond bien aux préoccupations sur le terrorisme dans le nord du pays. Cette opinion est plus marquée dans la région des Savanes (74%). Près de la moitié (47%) des Togolais affirment que la situation sécuritaire dans le nord du pays augmente « partiellement » ou « beaucoup » leur sentiment d'insécurité. Six citoyens togolais sur 10

tandis que 44% pensent le contraire.

Afrobarometer est un réseau panafricain et non-partisan de recherche par sondage qui produit des données fiables sur les expériences et appréciations des Africains relatives à la démocratie, à la gouvernance et à la qualité de vie. Neuf rounds d'enquêtes ont été réalisés dans un maximum de 42 pays depuis 1999. Les enquêtes du Round 10 ont

(Crop), s'est entretenue avec 1.200 adultes togolais en novembre 2024. Un échantillon de cette taille produit des résultats nationaux avec des marges d'erreur de +/-3 points de pourcentage à un niveau de confiance de 95%. Des enquêtes ont été précédemment réalisées au Togo en 2012, 2014, 2017, 2021 et 2022.

Edem Dadzie

Session inaugurale au Sénat

Les jours sont comptés pour le gouvernement de transition

Le Sénat togolais est désormais officiellement installé. Jeudi dernier, la Chambre haute du Parlement a tenu sa première session au Palais des congrès de Lomé. Cette session inaugurale annonce la fin imminente du gouvernement de transition et le début effectif de la 5^{ème} République au Togo.

Désormais, les 41 sénateurs élus et les 20 désignés par le chef de l'État Faure Gnassingbé siègent de plein droit, conformément aux dispositions de la nouvelle Constitution togolaise. Cette installation ouvre une nouvelle page institutionnelle pour le pays, dans un contexte de transition vers un régime parlementaire.

« En ce jour, nous écrivons une page solennelle de l'histoire du Togo. Notre pays ose en effet poser un jalon majeur dans sa grande quête d'une réponse institutionnelle adaptée à ses ambitions. Ce moment n'est pas une simple cérémonie, c'est l'aboutissement d'un cheminement démocratique », a déclaré le doyen d'âge Dogo Koudjolou.

Le pays passera donc du régime présidentiel actuellement en cours, au régime parlementaire. La 5^{ème} République introduit un changement majeur dans l'organisation du pouvoir. Le texte constitutionnel promulgué le 6 mai 2024, prévoit l'abandon du régime présidentiel au profit d'un régime parlementaire.

Désormais, la direction du pays sera assurée par un président du Conseil, qui

concentrera les pouvoirs exécutifs. Le chef de l'État, jusque-là au cœur des décisions, verra son rôle réduit à une fonction essentiellement honorifique. Si cette première session du Sénat a permis d'acter l'installation de la Chambre haute, les travaux législatifs débiteront réellement en avril, avec l'ouverture de la session ordinaire. À cette occasion, les sénateurs aborderont les premières grandes réformes inscrites à l'agenda de la 5^{ème} République.

Cette transformation du paysage institutionnel togolais s'inscrit dans une volonté de redéfinir les équilibres du pouvoir et d'instaurer une gouvernance plus parlementaire. Les prochaines étapes seront décisives pour la mise en place effective des nouvelles institutions et l'organisation du pouvoir exécutif.

D'ici le début du mois de mai 2025, tout doit être terminé. La mission du gouvernement de transition dirigé par Victoire Tomégah-Dogbé devrait bientôt prendre fin. La Primature ne deviendra alors qu'un lointain souvenir.

La rédaction

PROCES - VERBAL DE REMISE DE LETTRE

L'an deux mil vingt cinq
Et le lundi 28 Février 2025

A la requête de la **Compagnie Financière Africaine (COFINA) Société Anonyme avec Conseil d'Administration** au capital social de 500.000.000 de FRANCS CFA s.d - Agrément N°1/GFLM/2019/257 A, Arrêté N°036/MF/SG/CAS-IMEC, ayant son siège au 21 Boulevard du 13 Janvier, Kodjoviakopé Lomé-Togo, Société de Droit Togolais Immatriculée au RCCM sous le numéro TG-LFW-01-2023-M-05906 Tel. (00228) 92 68 60 60/98 68 60 60/22 23 58 60, agissant, poursuites et diligences de son Directeur Général, demeurant et domicilié audit siège :

Je soussigné Me AGBOBLY ADYI Ayi Mawaka,
Huissier de Justice près la Cour d'Appel et le Tribunal de Grande Instance de Lomé y demeurant et domicilié à Lon Nava, 115, Rue TABOCE, tenoir de la Pharmacie BA KPEHENOU

Ai remis à :

HERO'CH GROUP SARL, Tél. 91 40 62 62, ayant son siège social à Lomé, quartier Akodessewa, prise en la personne de sa gérante, demeurant et domiciliée audit siège, où étant et parlant à la personne de son épouse qui a signé et a adressé copie de la lettre par affichage devant le président du Tribunal de Commerce de Lomé conformément à l'article 58 du Code de Procédure Civile

- L'original d'une lettre en date du 27 Février 2025 portant mention COFINA, à lui destinée, lettre référencée N° Réf: CFNTG/JUR/MM/198/2025, ayant pour objet : **Clôture de compte** et commençant par « Faisant suite à notre courrier de mise en demeure, qui vous a été signifié en date du 26 Novembre 2024, nous sommes au regret de constater que vous n'avez toujours pas régularisé votre situation dans les livres de l'institution, > et se terminant par < Veuillez agréer, > ;

De tout ce qui précède, j'ai dressé le présent Procès - Verbal, et ai déclaré à **HERO'CH GROUP SARL**, que ces remises sont faites à toutes fins utiles que de droit ;

SOUS TOUTES RESERVES ; ET POUR QU'ELLE NE L'IGNORE

Et je lui ai, étant et parlant comme ci-dessus, laissé l'original de la lettre sus énoncée ainsi que copie du présent exploit dont le coût est de _____ FRANCS CFA.

C O U T : FRANCS CFA

HERO'CH GROUP SARL
LOME, QUARTIER AKODESSWA
TEL : 91 40 62 62
Lomé-TOGO

URGENCE SIGNALÉE
N.REF: CFNTG/JUR/MM/198/2025

Affaire : COFINA TOGO SA
C/ Société **HERO'CH GROUP SARL**, représentée par **Madame Yivesagbo Joryce Junior CHODATON**

Objet : Clôture de compte
A l'attention de Madame Yivesagbo Joryce Junior CHODATON

Madame,

Faisant suite à notre courrier de mise en demeure, qui vous a été signifié en date du 26 Novembre 2024, nous sommes au regret de constater que vous n'avez toujours pas régularisé votre situation dans les livres de l'institution, malgré le délai qui vous a été imparti.

A ce jour, votre compte courant N° 251045869001 amé, présente sauf erreur ou omission, un solde débiteur en principal de **FCFA Quarante-quatre millions quatre cent deux mille cinq cent quatre-vingt-deux (44.402.582)** l'annexe le relevé qui a été joint à l'invitation à un arbitrage contradictoire, qui vous avait été signifié en date du 26 Janvier 2025, sous réserve des intérêts de droit et autres frais à échoir.

Le délai d'un (01) mois imparti pour votre contestation étant expiré, nous sommes dans la triste obligation de vous informer qu'à compter de ce jour, l'institution décide de mettre fin à la relation de compte courant qui existe entre nos deux entités, et clôture ainsi le compte ouvert en nos livres, conformément à l'article 7 de l'avenant de la convention de compte courant signée le 1^{er} juin 2023 qui stipule que : « Sans préjudice de ce qui est dit à l'article précédent, il est précisé que les relations cesseront de plein droit si bon semble à l'institution et elle pourra demander le remboursement immédiat de toutes sommes dues en vertu du présent contrat et à l'appui de l'arrêt de compte qui sera alors fait, sans aucune mise en demeure préalable ni aucune formalité judiciaire ou extrajudiciaire ».

Ainsi par cette clôture, le solde de votre compte courant débiteur en principal soit de **F CFA Quarante-quatre millions quatre cent deux mille cinq cent quatre-vingt-deux (44.402.582)** comme l'atteste le relevé qui a été joint à l'invitation à un arbitrage contradictoire qui vous avait été signifié en date du 26 Janvier 2025, sous réserve des intérêts de droit, commissions, frais et autres à échoir, devient immédiatement et plein droit exigible, conformément aux stipulations de l'article précité.

Cette clôture ouvre droit à la procédure de recouvrement forcée de notre créance, majorée des commissions, frais et intérêts, par tout moyen de droit.

Veuillez agréer, l'expression de nos salutations distinguées.

Me Agbobly Adyi Mawaka
Huissier de Justice
Près la Cour d'Appel et le Tribunal de Grande Instance de Lomé
Domicilié à Lon Nava, 115, Rue TABOCE, tenoir de la Pharmacie BA KPEHENOU

COFINA TOGO SA
DIRECTEUR GÉNÉRAL
Mervill Kouss KOYE
Directeur Général

COFINA
Compagnie Financière Africaine
Capital social : 500 000 000 FCFA
N°1 - Avenue Fomengbenon 13/14/15/16/17/18

Agrément par arrêté n° 036/MF/SG/CAS-IMEC
Siège social : 21 Boulevard du 13 Janvier, Kodjoviakopé Lomé Togo
N°036/MF/SG/CAS-IMEC
Tél : (00228) 92 68 60 60 / 98 68 60 60 / 22 23 58 60

Pour porter la lettre de clôture de compte précité à la connaissance de la requise dont le siège est inconnu il y a lieu de désigner un journal ou périodique de diffusion nationale conformément aux dispositions pour son insertion ;

C'est pourquoi la requérante sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, en application des dispositions de l'article 58 du Code de Procédure Civile sus énoncé désigner un journal ou périodique de diffusion nationale aux fins d'insérer la lettre de clôture de compte en date du 27 Février 2025.

Fait à Lomé, le 03 Mars 2025

LA REQUERANTE,
COFINA TOGO SA
DIRECTEUR GÉNÉRAL
Mervill Kouss KOYE

ORDONNANCE N° 077 /2025

Amenyo Kudzo AKUATSE
Président du Tribunal de Commerce de Lomé ;

Vu la requête qui précède, les motifs y exposés et les pièces jointes ;
Vu les dispositions de l'article 58 du Code de Procédure Civile ;
Vu les dispositions de l'article 163 du même Code ;
Attendu que la demande de COFINA TOGO S.A. est fondée ;
Qu'il y a lieu d'y faire droit ;
Autorisons la requérante à faire insérer au journal : **TOGOMATIN** la lettre de clôture de compte en date du 27 Février 2025 adressée à la société HERO'CH GROUP SARL ;
Disons qu'il nous en sera référé en cas de difficultés.

Fait en Notre Cabinet à Lomé, le **07 Mars 2025**

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LOME
Amenyo Kudzo AKUATSE

5^{ème} édition du Livre Blanc

Les recommandations de l'Aget pour dynamiser l'économie togolaise

Pour une économie nationale plus compétitive, l'Association des grandes entreprises du Togo (Aget) veut y contribuer grâce à son Livre Blanc. Ce 7 mars, elle a dévoilé la cinquième édition de ce document stratégique contenant des propositions concrètes pour la croissance de l'écosystème entrepreneurial au Togo.

Dans un contexte mondial marqué par des transformations profondes, cette nouvelle édition met en lumière des solutions concrètes et innovantes pour renforcer les piliers économiques du pays. « Nous avons choisi comme thème spécial cette année l'innovation, l'investissement et la politique publique, car ces trois éléments sont essentiels pour réinventer

notre développement et notre force économique », explique le président de l'Aget, Jonas Daou. 3 axes fondamentaux, donc, pour insuffler un nouveau souffle à l'économie du Togo.

Le Livre Blanc 2024 se distingue par une approche pragmatique et ambitieuse.



Rose Kayi Mivedor, ministre du Commerce au milieu en pagne et à sa gauche, Jonas Daou, président de l'Aget

En collaboration avec les secteurs public et privé, il passe en revue 22 secteurs clés de l'économie,

proposant pas moins de 181 recommandations. Celles-ci s'articulent autour de quatre axes majeurs : la modernisation des infrastructures, l'inclusion sociale, la compétitivité des entreprises et l'amélioration de l'attractivité du pays. Des mesures qui visent

à libérer le potentiel du Togo et à résoudre des problématiques récurrentes, telles que

le foncier et les coûts de l'énergie. Le Livre Blanc suggère également, des réformes fiscales pour améliorer le climat des affaires.

L'un des ajouts les plus notables de cette édition est l'introduction d'un chapitre sur l'intelligence économique. Selon Jonas Daou, l'objectif est de faire du Togo « un Etat stratège », en optimisant ses atouts nationaux et en renforçant sa position sous-régionale. Une vision audacieuse pour un pays en quête de leadership économique. La ministre du Commerce, Rose Kayi Mivedor, a salué cette initiative, soulignant son rôle primordial dans la construction d'une économie plus dynamique

et résiliente. « Je tiens à saluer cette belle initiative qui est aujourd'hui devenue une tradition qui témoigne de la vitalité du dialogue public-privé et de l'engagement constant du secteur privé de continuer à jouer, aux côtés des pouvoirs publics, un rôle déterminant dans la construction d'une économie dynamique, résiliente et compétitive dans notre pays », a-t-elle affirmé.

Avec ses 89 membres, l'Aget représente un chiffre d'affaires de 1456,42 milliards FCFA. Une force de proposition et d'action incontournable dans la transformation du Togo.

Edy Alley

Arise IIP

Un financement stratégique de 450 millions \$ d'Afreximbank pour l'industrialisation en Afrique

En vue de consolider son rôle majeur de promoteur et opérateur de parcs industriels à travers le continent, Arise Integrated Industrial Platforms (Arise IIP) va recevoir un financement stratégique. L'annonce de son partenariat avec la Banque africaine d'import-export (Afreximbank) pour un financement de 450 millions de dollars constitue un tournant décisif pour l'essor industriel de plusieurs pays africains, à commencer par le Togo.



Immeuble administratif de la Plateforme industrielle d'Adétikopé (PIA)

Ce financement, d'une ampleur inédite, repose sur une ligne de crédit de 800 millions de dollars, dont 450 millions seront directement alloués au développement de parcs industriels et de zones économiques spéciales (ZES). Selon le directeur de la Trésorerie d'Arise IIP, ce soutien financier est « une avancée majeure dans le soutien aux efforts d'industrialisation de l'Afrique ». Plus précisément, 300 millions de dollars seront investis dans l'extension des infrastructures existantes dans certains pays, notamment

au Togo dans la plateforme industrielle d'Adétikopé (PIA). Les 150 millions restants viseront la création de nouvelles infrastructures au Malawi et le soutien des activités d'exportation agricole.

La plateforme togolaise, inaugurée il y a seulement 4 ans, a rapidement attiré de nombreux acteurs majeurs du secteur industriel. Des géants du transport maritime tels que MSC, MAERSK et CMA CGM y ont établi une

présence stratégique, tandis que des entreprises locales et régionales, représentant près de 60 % des opérateurs, ont trouvé un terrain fertile pour leurs activités dans des secteurs aussi variés que le textile, l'agroalimentaire ou encore la pharmacie.

Ce soutien financier de la part d'Afreximbank ne se limite pas au Togo. Arise IIP déploiera également ces fonds dans d'autres pays comme le Nigeria, la République démocratique du Congo (RDC), le Kenya et la Côte d'Ivoire. La finalité est d'accélérer l'industrialisation et

promouvoir le commerce intra-africain » tout en développant des infrastructures modernes capables de répondre aux besoins de plus en plus pressants des économies africaines.

Selon les experts, le déficit d'investissement en infrastructures en Afrique dépasse actuellement les 100 milliards de dollars par an, un gouffre qui freine la compétitivité du continent. Mais l'initiative d'Arise IIP, soutenue par Afreximbank, pourrait changer la donne. En 5 ans, ces projets devraient attirer 230 locataires industriels et générer des exportations totales estimées à 5 milliards de dollars. En outre, les nouveaux investissements dans les PI et les ZES devraient contribuer à la création de 32 000 emplois directs et de 138 000 emplois indirects. Une opportunité considérable pour dynamiser l'économie locale et continentale.

Dans ce contexte, Arise IIP et Afreximbank ne se contentent pas d'être des acteurs financiers. Ils se positionnent en véritables architectes du développement industriel de l'Afrique, un engagement qui pourrait bien dessiner les contours d'un avenir économique résolument tourné vers l'industrialisation et la compétitivité mondiale. L'avenir de l'Afrique se construit dès aujourd'hui, dans ces parcs industriels qui transforment les défis en opportunités.

Edy Alley

OTR

Le Nigeria puise dans l'expérience togolaise pour renforcer sa gestion fiscale et sécuritaire

C'est une mission d'étude ambitieuse menée par une délégation du National Defense College (NDC) du Nigeria. Avec pour ambition de mieux comprendre les enjeux économiques et sécuritaires de la sous-région, cette mission a posé ses valises, le 5 mars dernier à Lomé.



Photo de famille de la délégation de NDC et des responsables de l'OTR

Cette visite, inscrite dans une tournée régionale de six pays, a permis aux membres du NDC de se pencher sur le rôle fondamental de l'Office togolais des recettes (OTR), un acteur clé dans la gestion fiscale du Togo. Au cœur des échanges, le rôle stratégique de l'OTR dans le développement socio-économique du pays a été largement abordé. La lutte contre la fraude et les trafics illicites a été un sujet central, tout comme la collaboration étroite entre l'administration fiscale et les forces de sécurité. Un modèle dont le Nigeria semble désireux de s'inspirer. En 2023, l'OTR a permis de mobiliser 1208 milliards de FCFA, un chiffre qui témoigne de son efficacité dans la collecte des recettes fiscales et douanières.

Créé en 1992, le NDC est l'institution de formation militaire la plus prestigieuse du Nigeria. Depuis sa création, il a formé des milliers de cadres, militaires et civils, dont de nombreux officiers de pays voisins. Une coopération qui prouve que la sécurité et la gestion fiscale sont des leviers indissociables pour assurer la stabilité économique et politique de l'Afrique.

Edy Alley

Agriculture togolaise

Projets et infrastructures de développement

Le secteur agricole a toujours été une niche d'opportunités socio-économiques intéressantes pour le Togo. Sa promotion est l'un des chantiers sur lesquels se construisent des projets associés aux infrastructures de stockage et routières rurales.

L'appui du gouvernement à leur égard se manifeste par la fourniture de semences certifiées, d'intrants de qualité, d'équipements modernes, de formations techniques adaptées, etc. Une attention toute particulière est portée aux producteurs de riz. Grâce à ces différentes aides, les rendements s'améliorent et les capacités des riziculteurs à faire face aux exigences du marché se renforcent. Ils ont dorénavant accès aux crédits financiers, notamment le produit Accès des agriculteurs aux services financiers (Agrisef). Il constitue un crédit octroyé par le Fonds national de la finance inclusive (FNFI) aux agriculteurs. Spécialisé en 2 cycles, le montant maximum du premier cycle

sur le territoire et destinés à développer l'irrigation, à créer un environnement propice à une agriculture plus productive et durable, à augmenter la production de riz, à garantir la sécurité alimentaire, à stimuler le développement économique des communautés rurales togolaises. Ricowas est un projet sous-régional (bénéficiant à 13 pays de la sous-région) appuyé par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao). Il est concrétisé à l'échelle nationale par l'Institut de conseil et d'appui technique (ICAT) en juillet 2024.

Le projet intègre des techniques agricoles et écologiques avancées et durables. Il ambitionne réduire le déficit commercial et permettre au Togo de se rapprocher de l'autosuffisance. Inscrit dans le prolongement de l'initiative Offensive riz lancée en 2013, Ricowas entend favoriser les méthodes de culture comme le système de riziculture intensive (SRI), la gestion durable des sols,

Avant la mise en œuvre du projet Ricowas, la production annuelle du riz paddy était de 800 tonnes dans la zone, ne permettant pas de couvrir

le coup d'envoi du projet de construction de magasins de stockage à travers le pays. Ces infrastructures rendent meilleure la pratique agricole parce que les producteurs

Zones d'aménagement agricole planifiées (Zaap) en raison d'une par canton. Les Zaap sont des blocs de terres aménagées sur lesquels sont installés des producteurs. Elles facilitent



Projet Ricowas

la demande. Son apparition a fait passer la production à 2 000 tonnes. Il a fait augmenter le nombre de producteurs de 1 700 à 16 800. Les responsables du secteur indiquent qu'au cours de l'année 2018, la production du riz était de plus de 145 000 tonnes sur le territoire. La Bceao souligne qu'elle est montée à près de 153 000 tonnes en 2020. Une ambition est née, celle d'investir 987 milliards de francs CFA d'ici à 2030 pour le développement de la filière avec le soutien de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

Togo : 663 magasins de stockage de produits agricoles

L'optimisation de l'agriculture passe, entre autres, par la construction de magasins de stockage. Le gouvernement s'investit beaucoup là-dedans en intensifiant les actions destinées à rassurer les producteurs de ce que leurs récoltes ne seront pas perdues. Cela assure une augmentation des revenus et une amélioration des conditions de vie des ménages d'agriculteurs. Il y a plusieurs années, le chef de l'État Faure Gnassingbé a donné le

sont rassérénés de ce que leurs cultures, une fois arrivées au bout et récoltées, trouveront un endroit où elles pourront être conservées. Les magasins réduisent ainsi les pertes post-récoltes et stabilisent les revenus des agriculteurs. C'est une initiative qui permet aux pays de renforcer la sécurité alimentaire, de soutenir l'économie rurale et de stimuler le développement durable.

En juillet 2024, le gouvernement a établi un bilan des différentes réalisations effectuées dans le secteur agricole des dernières années. Elles sont nombreuses et toutes à fort impact. Elles incluent la construction de 663 magasins de stockage de produits agricoles et la construction en cours de 164 autres magasins de stockage. Comme conséquence, on se retrouve avec une amélioration de la production des céréales. Elle était d'environ 1,35 million de tonnes en 2020 avant de passer à 1,6 million de tonnes, selon des données statistiques en 2023.

Il est prévu dans la Feuille de route gouvernementale la construction de 400

l'accès des producteurs vulnérables aux facteurs de production, notamment la terre, les intrants, le service de mécanisation, l'eau et le financement nécessaire pour améliorer leurs revenus et donc leurs conditions de vie.

Le nombre des Zaap au Togo est passé de 38 en 2020 à 231 en 2023, avec un total de 35 000 ha. Au rang des actions salutaires, se trouve l'opérationnalisation de l'Agence de transformation agricole avec l'aménagement de 19 Zaap d'excellence. Les autres offensives qui ont tiré l'agriculture vers le haut ces dernières années, sont la mise à disposition de plus de 3 000 kits d'irrigation à pompe solaire, la mise en place d'une subvention annuelle pour baisser le prix des engrais de 32 000 à 18 000 francs CFA, etc.

Infrastructures : 3 000 km de pistes rurales réalisées

Sur ce chantier, le gouvernement intensifie la construction des pistes rurales sur l'étendue du territoire. Cela permet de désenclaver les zones rurales et de dynamiser l'économie locale. Les efforts soutenus du pays pour la connectivité rurale et le maillage du territoire



Un sac de riz local

est de 100 000 francs et celui du deuxième cycle est de 120 000 francs CFA. De 2014 à juillet 2023, Agrisef a permis d'accorder un montant de 34,47 milliards de francs de crédits aux personnes éligibles.

Projet Ricowas, appuis techniques agricoles et écologiques avancées

Il rejoint la liste des autres mécanismes mis en œuvre

l'utilisation optimale de l'eau et l'adoption de fertilisants biologiques. D'une durée de 4 ans, il garantit un budget de près de 200 000 dollars alloué à chaque pays bénéficiaire. Grâce au programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest (FSRP) lancé en juin 2022, la production s'accroît par exemple dans la préfecture de Tône.

portent leurs fruits. Ils facilitent l'accès des agriculteurs aux marchés, améliorent les conditions de vie des populations. Ces infrastructures renforcent la stratégie de croissance inclusive et durable.

3 000 kilomètres de pistes rurales ont été réalisés en 2023, selon les pouvoirs publics. Dans les détails, environ 300 kilomètres de routes ont été construits et réhabilités. Outre les 3 000 kilomètres de pistes rurales achevées, 3 000 unités d'ouvrages de franchissement ont été achevées. Ces ponts désenclavent les zones éloignées et améliorent l'accessibilité aux services essentiels comme la santé, l'éducation, les marchés.

Dans le mois de mars 2024, l'exécutif a lancé des travaux de construction de 21 ponts dans le cadre de sa politique de désenclavement des zones rurales. Les réalisations permettront aux populations rurales de circuler librement. Le projet est mis en œuvre dans les 5 régions économiques du Togo, financé par la France avec une enveloppe qui pèse plus de 65 milliards de francs CFA.

L'enveloppe va être utilisée pour financer les travaux de construction de 21 points ruraux (dans les 5 régions) qui entrent dans la politique de

la situation dégradante de plusieurs ouvrages de franchissement et des tronçons prioritaires du réseau des pistes rurales.

consacrée à la réalisation de cette ambition. En 2023, ce sont au total 37 milliards de francs CFA qui avaient été accordés au ministère, selon la loi de

l'isolement des zones rurales étaient de 10 milliards de francs, puis de 43 milliards en 2015. L'augmentation est constante. À fin décembre



Construction d'une piste rurale

désenclavement des zones rurales. L'argent servira aussi à couvrir les travaux dans le cadre des solutions urgentes annoncées en octobre 2023 pour freiner

À l'horizon 2025, l'exécutif espère construire et réhabiliter les pistes rurales sur une distance de plus de 4 000 km. Une partie des 53 milliards sera

finance rectificative, pour développer le réseau des pistes rurales.

En 2013, les dépenses budgétaires pour réduire

2022, le programme de désenclavement et des pistes rurales a fait aménager 680 km.

Attipoe Edem Kodjo

ASSIGNATION
.....
ORIGINAL

L'an deux mil vingt et cinq
Et le Vendredi (06) Février à 10 heures 51 minutes ;

A la requête de monsieur **BAFEI Toi**, demeurant et domiciliée à Lomé,
Tel :

Assisté de Maître **Yacoubou AGNINA**, Avocat à la Cour, Tokoin Hôpital,
464 rue de l'Hôpital BP : 8830, Lomé-Togo, Tél : (00228) 22 20 03 44 ;

J'ai **Me Koukou N. DJERI-ALASSA**
Huissier de Justice près le Tribunal d'Instance à
Compétence Correctionnelle et Civile de Tsévié
et la Cour d'Appel de Lomé Demeurant et Domicilié
en ladite Ville, Cabinet sis à côté de l'EPV
Droit Mané,
Lomé-Togo

Donné assignation à :

Monsieur **ABLY BIDAMON Palakiyem**, demeurant et domiciliée à Lomé,
où étant et parlant à : *Le requérant n'a ni résidence, ni adresse ni domicile connus. Nous avons procédé à l'affidage de l'auditeur du Tribunal Instance à Compétence Correctionnelle et Civile de Tsévié conformément à l'article 58 du CPC et à l'insertion d'un journal*

D'avoir à comparaitre le vendredi, le 28 février 2025, à 08 heures précises du matin, jours et heures suivants s'il y a lieu par-devant le tribunal d'Instance à compétence correctionnelle et civile de Tsévié, séant au Palais de Justice de ladite ville, statuant en matière civile ;

POUR

Attendu que le requérant est propriétaire de 4 lots de terrain numérotés n°134,135,136 ;137 sis à Dalavé pour les avoir acquis auprès de sieur **AZIAGUE Koffi Agbemavi** qui lui-même en est propriétaire par voie d'héritage ;

Qu'il a toujours exercé son droit de propriétaire sur les parcelles en cause sans contestation aucune de qui que ce soit ;

Que le requérant dispose sur la parcelle un plan ;

Qu'il a même complanté la parcelle de cultures pérennes ;

Attendu que curieusement, quelle ne fut la surprise du requérant d'être informé que monsieur **ABLY BIDAMON Paladina** a suivant réquisition n° 93986 du 29 décembre 2021 requis l'immatriculation de l'ensemble du domaine dans lequel les parcelles du requérant sont incluses et que la procédure d'immatriculation est en cours ;

Que le requérant a formé opposition à la procédure d'immatriculation requise suivant la lettre adressée à monsieur le conservateur de la propriété foncière en date du 13 janvier 2025 (pièce) ;

Que le requérant pour sauvegarder son droit de propriété n'a d'autre choix que d'attraire le requis par devant le tribunal de céans aux fins de confirmer son droit de propriété ;

Attendu qu'au vu de tout ce qui précède, il y a lieu de confirmer le droit de propriété du requérant sur la parcelle en cause et en conséquence ordonner l'expulsion du requis ainsi que celle de tous occupants de son chef ;

PAR CES MOTIFS :

Venir le requis ;

Confirmer le droit de propriété du requérant sur la parcelle objet des lots n°134, 135, 136, 137 sis à Dalavé ;

En conséquence ordonner l'expulsion du requis ainsi que celle de tous occupants de son chef ;

Condamner le requis aux entiers dépens ;

**SOUS TOUTES RESERVES
À CE QU'IL N'EN IGNORE**

Et je lui ai, étant et parlant comme ci-dessus, laissé copie du présent exploit dont le coût est de _____ F CFA ;

L'HUISSIER

Guinée/Transition

Le gouvernement annonce des élections et un référendum pour 2025

Après des mois d'incertitude, le Premier ministre guinéen Bah Oury a confirmé ce mercredi la tenue d'élections présidentielle et législatives ainsi qu'un référendum constitutionnel en 2025. Un pas crucial vers le retour à l'ordre constitutionnel promis par le chef de l'État, Mamadi Doumbouya.

« Le timing est en train d'être étudié », a déclaré Bah Oury lors d'une conférence de presse à Conakry, insistant sur la volonté du gouvernement de garantir des élections inclusives et transparentes. Mais un obstacle majeur se dresse sur la route : le fichier électoral.

Depuis plusieurs années, l'établissement d'un fichier électoral consensuel demeure un défi majeur en Guinée. « Nous n'avons jamais réussi à obtenir un fichier électoral qui fasse l'unanimité », a reconnu le Premier ministre. Conscient de cet enjeu, il a annoncé la convocation du Comité de pilotage sous la supervision du ministère

de l'Administration territoriale. L'objectif est de rassembler toutes les parties prenantes pour définir un calendrier clair et crédible pour les scrutins à venir.

Ce processus électoral s'inscrit dans la continuité des engagements pris par Mamadi Doumbouya en début d'année. Dans ses vœux du Nouvel an, le chef de la junte avait réitéré sa promesse d'un retour à l'ordre constitutionnel en 2025, sans toutefois en préciser les modalités. Depuis, des initiatives émergent pour pousser sa candidature à la présidentielle, bien que le général n'ait encore rien officialisé.

Si cette annonce marque une avancée vers la transition démocratique, elle ne dissipe pas les préoccupations autour de la situation des opposants politiques en Guinée. Ces derniers mois, plusieurs figures de l'opposition ont



disparu ou été arrêtées, suscitant de vives critiques à l'égard du pouvoir.

Parmi eux, Habib Marouane Camara, directeur du site Lerevelateur224, reste introuvable depuis le 3 décembre. Oumar Sylla et Mamadou Billo Bah, deux militants d'opposition, n'ont plus donné signe de vie depuis juillet. Le

19 février, Abdoul Sacko, coordinateur du Forum des forces sociales de Guinée, a été enlevé en pleine nuit près de Conakry par un commando en uniforme. Retrouvé quelques heures plus tard, il portait des traces de violences.

Face à ces accusations, le Premier ministre a tenté de rassurer. « Les enquêtes

se poursuivent », a-t-il affirmé, appelant à éviter les jugements hâtifs. Mais ses déclarations peinent à convaincre, alors que la pression internationale s'intensifie pour exiger des garanties sur le respect des droits fondamentaux dans le cadre du processus électoral.

T.M.

Rwanda/Conflit en RDC

En désaccord sur le conflit en RDC, Kigali se voit refuser par Londres le paiement du solde de l'accord sur les migrants

Le gouvernement britannique a annoncé mercredi qu'il ne verserait pas au Rwanda les 50 millions de livres sterling restants dans le cadre de l'accord sur l'expulsion de migrants, un projet controversé finalement abandonné en 2024 par le Premier ministre Keir Starmer.

Dans un communiqué, le ministère de l'Intérieur britannique a affirmé que « le Rwanda a renoncé à tout paiement supplémentaire », s'appuyant sur des échanges diplomatiques entre les deux pays. Une déclaration qui contredit Kigali, qui avait officiellement réclamé lundi le règlement du solde.

Annoncé en 2022 par le gouvernement conservateur de Boris Johnson, l'accord prévoyait d'envoyer au Rwanda des migrants arrivés illégalement au Royaume-Uni. Jugé inefficace et coûteux, il n'a jamais été appliqué. À son arrivée au pouvoir en juillet 2024, Keir Starmer l'a définitivement enterré, dénonçant un « gaspillage de l'argent du contribuable ».

Londres avait déjà transféré 240 millions de livres (environ 288 millions d'euros) à Kigali, mais le Rwanda estimait que 50 millions restaient dus. Selon Kigali, l'accord ne prévoyait pas de remboursement en cas d'abandon du projet.

Cette querelle financière intervient dans un climat diplomatique tendu. La semaine dernière, le Royaume-Uni a suspendu une grande partie de son aide au Rwanda, en raison du soutien présumé de Kigali aux rebelles du M23 en République démocratique du Congo.

En représailles, Kigali a qualifié ces sanctions de « mesures punitives » et exigé le paiement des fonds promis. Depuis fin janvier, le M23, appuyé



Paul Kagame, président du Rwanda

par environ 4 000 soldats rwandais selon l'ONU, a pris le contrôle de Goma et, plus récemment, de Bukavu, exacerbant les tensions

régionales. Alors que les relations entre Londres et Kigali s'enveniment, la question du financement de l'accord

migratoire s'ajoute à une crise diplomatique déjà explosive.

T.M.

Loi de règlement, gestion 2020 et 2021

Une gestion rigoureuse du Budget, constate l'Assemblée nationale

Marquant la transparence des finances publiques, les lois de règlement sont un moment clé dans le contrôle parlementaire. Ce 7 mars, l'Assemblée nationale du Togo a adopté les lois de règlement du budget de l'État pour les exercices 2020 et 2021.

Cette étape importante, survenue lors de la 3ème séance plénière de la première session extraordinaire de l'année, a permis de mettre en lumière des résultats économiques positifs dans un contexte mondial difficile. Instruments essentiels de reddition des comptes, les lois de règlement permettent d'évaluer l'exécution du budget et de vérifier la mobilisation des ressources fiscales et non fiscales. En 2020, malgré un environnement économique mondial marqué par la crise sanitaire, le Togo a su limiter l'impact négatif de cette situation sur ses finances.

« L'exercice de ce jour traduit la volonté commune du gouvernement et de la représentation nationale à œuvrer dans le sens de la démocratie et de la transparence financières », a affirmé Kodjo Adedze, le président de l'Assemblée nationale.

Les résultats sont à la hauteur des attentes. Pour l'exercice 2020, les ressources perçues ont atteint 1612,6 milliards FCFA, avec un taux d'exécution de 96,2%. Quant aux charges, elles ont été exécutées à hauteur de 1509,9 milliards FCFA, soit un taux de 90%. En 2021, les recettes ont totalisé 1641,2 milliards FCFA, pour un taux d'exécution de 96,4%. Ces résultats montrent une gestion financière rigoureuse, axée sur l'efficacité des dépenses publiques et la mobilisation de recettes internes.

Dans un contexte marqué par les effets de la pandémie, la loi de finances 2020 a mis l'accent sur l'inclusion économique, la

malgré les contingences des finances, mettant en avant une stratégie axée sur la stabilité

avancées montrent qu'au-delà des défis, la gestion des finances publiques reste une priorité pour le Togo, avec des perspectives de croissance soutenue.



Kodjo Adedze, président de l'Assemblée nationale (au milieu)

modernisation du pays et une croissance durable. « Une gestion rigoureuse finances publiques. Ces

E. A

COPIE

Mr. Luc Emmanuel Aka-SOWAH
Ministère de Justice
85, Av. de la Liberté, S. Togo et rue Togo
Togo - 01 22 26 39 00 Cell: 79 12 12
N° 120015 12 12

PROCES VERBAL DE VERIFICATION

L'an deux mil vingt-cinq
Et le quatre (04) Mars
A la requête de la Société **PLASTICA TOGO SARL**, ayant son siège social à Lomé zone portuaire, immatriculée au registre du commerce sous le numéro N° TO-LOM 2011 B2197, prise en la personne de son représentant légal monsieur Mohamad BADREDDINE éissant domicile audit siège, Tel. 90 00 90 09 ;

Agissant en vertu de la grosse de l'ordonnance d'injonction de payer N°310/2024 à pied de requête rendue le 27 Décembre 2024 par le Président du Tribunal de Commerce de Lomé et dûment revêtue de la formule exécutoire le 10 Février 2025 ;

J'ai, Me Luc E. A. SOWAH, Huissier de Justice
Près la Cour d'Appel et le Tribunal de Grande Instance
De Lomé y demeurant 65, angle Boulevard Léopold Sédar
Senghor, Rue Togo, Togo, sans être du frigo HESTAL
Sousigné ;

DIT ET DECLARE A :

Monsieur TWEREFOR Richard, demeurant et domicilié à Lomé, Tél. 96 93 12 97, où étant et parlant à : **Tenté de joindre le requis en vain et ne connaissant pas d'autres domicile, ou résidence du destinataire, l'acte a été inséré dans un journal désigné et affiché à la porte principale de l'auditoire du Tribunal de Grande Instance de Lomé (Art. 58 c p c)**

Que par procès-verbal de mon ministère en date du huit (08) Janvier 2025 il a été pratiquée une saisie conservatoire sur vos biens meubles tels qu'ils figurent dans l'acte du procès-verbal. Le dix-neuf (19) Février 2025, la saisie conservatoire a été convertie en saisie vente en vertu du titre exécutoire.

Qu'en application de l'article 70 de l'Acte Uniforme Portant Organisation des Procédures Simplifiées de Recouvrement et des Voies d'Exécution, je venais procéder à leur vérification ;

A QUOI IL M'A ETE REPONDU :

Sur la présentation des biens, j'ai procédé à leur vérification, opération à l'issue de laquelle il ressort que :

BIENS MANQUANTS OU DEGRADES :

Pas de biens manquants ni dégradés.

Je vous fais connaître que vous disposez d'un **délai d'un (01) mois** pour vendre à l'amiable les biens saisis dans les conditions prescrites aux articles 115 à 119 ci-après :

REPRODUCTION DES DISPOSITIONS DES ARTICLES 115 A 119
DE L'ACTE UNIFORME DE L'OHADA PORTANT ORGANISATION
DES PROCEDURES SIMPLIFIEES DE RECOURVEMENT
ET DES VOIES D'EXECUTION

Article 115

Le débiteur contre lequel est poursuivie une mesure d'exécution forcée peut vendre volontairement, dans les conditions ci-après définies, les biens saisis pour en affecter le prix au paiement des créanciers.

Article 116

Le débiteur dispose d'un délai d'un mois à compter de la notification du procès-verbal de saisie pour procéder lui-même à la vente des biens saisis.

Les biens saisis restent indisponibles sous la responsabilité du gardien. En aucun cas, ils ne peuvent être déplacés avant la consignation du prix prévue à l'article 118 du présent acte uniforme, sauf en cas d'urgence absolue.

Article 117

Le débiteur informe, par écrit, l'huissier de justice ou l'autorité chargée de l'exécution des propositions qui lui ont été faites en indiquant les nom, prénoms et adresse de l'acquéreur éventuel ainsi que le délai dans lequel ce dernier s'offre à consigner le prix proposé.

L'huissier de justice ou l'autorité chargée de l'exécution communique ces indications au créancier saisissant et aux créanciers opposants par lettre recommandée avec avis de réception ou tout moyen laissant trace écrite et permettant d'établir la réception effective par le destinataire.

Ceux-ci disposent d'un délai de quinze jours, à compter de la date de réception de la lettre recommandée ou du moyen utilisé, pour prendre le parti d'accepter la vente amiable, de la refuser ou de se porter acquéreurs.

En l'absence de réponse, ils sont réputés avoir accepté.

Il ne peut être procédé à la vente forcée qu'après l'expiration du délai d'un mois prévu par l'article 116 du présent acte uniforme, augmenté, s'il y a lieu, du délai de quinze jours, imparti aux créanciers pour donner leur réponse.

Article 118

Le prix de la vente est consigné entre les mains de l'huissier de justice ou l'autorité chargée de l'exécution ou au greffe, au choix du créancier saisissant.

Le transfert de la propriété et la délivrance des biens sont subordonnés à la consignation du prix.

A défaut de consignation dans le délai convenu, il est procédé à la vente forcée.

Article 119

Sauf si le refus d'autoriser la vente est inspiré par l'intention de nuire au débiteur, la responsabilité du créancier ne peut pas être recherchée.

Et de tout ce que dessus, j'ai rédigé de cette opération le procès-verbal dont le coût est de : 75.000 F CFA

L'HUISSIER :

D1 Lonato**Une phase aller empreinte de surprises**

La première partie du championnat national de football de première division, la D1 Lonato, s'est achevée vendredi 7 mars 2025 avec une dernière journée pleine de rebondissements. De la tête à la queue du classement, chaque club a montré ses forces et révélé ses faiblesses.

Malgré une défaite lors de la dernière journée contre le CDF Haknour (0-2), l'Entente II de Lomé conserve sa place de leader avec 23 points. L'équipe a su imposer son rythme tout au long de cette première partie de saison grâce à une défense solide et une attaque efficace. Toutefois, la phase retour s'annonce décisive pour confirmer cette dynamique et garder



Action match de D1 Lonato

son avance face aux poursuivants. Derrière, la bataille pour le podium reste très disputée. L'AS OTR a réalisé une belle opération en s'imposant face à Gbohloe-su, prouvant ainsi ses ambitions dans la course au titre. Unisport

et Espoir FC complètent ce trio de tête. Ce dernier a bénéficié d'une victoire sur tapis vert qui lui permet de rester dans la course. Ces équipes devront maintenir leur constance pour espérer détrôner l'Entente II lors de la seconde moitié

du championnat. En milieu de tableau, l'ASCK, Gbohloe-su, ASKO, Binah, Gomido, AS Tambo, l'Étoile Filante et le CDF Haknour alternent entre performances solides et faux pas. Ces formations doivent trouver plus de régularité si elles veulent prétendre à une place plus honorable en fin de saison. Avec une phase retour qui s'annonce disputée, elles ont encore toutes leurs chances de jouer les trouble-fêtes dans la course au titre ou aux places qualificatives. Dans le bas du classement, la situation devient préoccupante pour l'AC Barracuda et Doumbé de Mango, qui occupent les deux dernières places, synonymes de relégation.

Avec des résultats en dents de scie et une défense souvent mise en difficulté, ces équipes devront impérativement réagir après la trêve pour espérer se maintenir en première division. Chaque point comptera et la lutte pour le maintien promet d'être aussi intense que celle pour le titre.

Alors que la compétition marque une pause, les clubs auront le temps d'analyser leurs forces et faiblesses avant d'entamer la phase retour. Rien n'est encore joué, et les prochaines journées s'annoncent décisives pour le sacre final ou le maintien. Une chose est sûre, la D1 Lonato réserve encore bien des surprises.

Luc Biova

Togo**Maracana féminin, Togoville s'offre un nouveau souffle**

Le 8 mars 2025, lors de journée internationale des droits des femmes, Togoville a vibré au rythme du Maracana avec plusieurs événements majeurs qui marquent un tournant dans l'histoire de cette discipline au Togo.

L'occasion a été saisie pour lancer officiellement la saison sportive du Maracana togolais, sous la houlette de Vitalis Kagni Amatekoe, président de la Fédération togolaise de Maracana. Cette journée a été marquée par une démonstration du Maracana, un match d'exhibition de Maracana féminin et un mini-tournoi regroupant plusieurs clubs.

« C'est pour nous l'occasion de voir le premier match officiel, au niveau de la gent féminine. C'est à vous de dire tout simplement que les femmes ont les droits. Et les femmes ont également le droit de faire le sport, de pratiquer le Maracana. C'est le sens de cette activité de ce jour : l'inclusion au niveau du Maracana, au niveau des femmes », a dit le président. Cette avancée pour le Maracana féminin s'est accompagnée de la mise en place d'une équipe à Togoville, ville qui, jusqu'ici, ne comptait aucune formation dans cette discipline. L'événement a ainsi permis de poser les bases du développement du Maracana dans cette localité. « Aujourd'hui, comme vous pouvez le voir en fond, une équipe de Togoville, l'équipe habillée en rouge, est en train de jouer. Et c'est la première

fois que nous faisons découvrir le Maracana à Togoville. Nous voulons donc implanter, planter les graines du Maracana à Togoville. Une équipe va naître, une équipe est déjà en train de naître. Bientôt, cette équipe pourra jouer le championnat national », explique Vitalis Kagni Amatekoe.

La journée a également rassemblé plusieurs formations phares du Maracana togolais, notamment Gbohloe-su Maracana Club des Lacs, Santos Maracana Club de Hahotoé et l'équipe de la Fédération togolaise de Maracana. En plus des festivités sportives, la rencontre a été l'occasion pour les acteurs du Maracana d'échanger sur les perspectives de la discipline et de poser les bases administratives de la nouvelle saison.

Un élément clé de cette nouvelle saison est la mise en place d'une assurance offerte par le ministère des Sports pour l'ensemble des acteurs du Maracana.

« Nous rendons un vibrant hommage au ministère des Sports qui, cette année, nous donne l'opportunité d'assurer toute la fédération. Et pour pouvoir bénéficier de cette assurance, qui est gracieusement offerte par le ministère, il faudrait que tous les acteurs du Maracana, tous les pratiquants, puissent avoir des licences. C'est les licences qui vont permettre de déterminer l'appartenance

à la Fédération togolaise du Maracana », détaille le président.

La nouvelle saison promet également des compétitions plus intenses et mieux structurées. Le championnat national adopte désormais la formule arc-en-ciel, qui garantit la participation de toutes les tranches d'âge, des jeunes de 18 ans aux vétérans de plus de 45 ans. Une innovation propre au Togo, qui va plus loin que le format international.

« Nous aurons la formule arc-en-ciel obligatoire pour tous les clubs. La formule arc-en-ciel, c'est-à-dire que tous les âges seront représentés. De 18 ans jusqu'à... Dès que vous pouvez tenir et que vous avez un certificat médical qui vous permet de jouer, vous allez pouvoir jouer. Donc, les 18 ans vont jouer. Les 35 ans vont jouer. Les 45 ans et plus également vont pouvoir jouer le championnat avec la formule arc-en-ciel. Mais l'innovation, c'est qu'au-delà de la formule arc-en-ciel, on va faire la part belle aux seniors. Ou plutôt aux super seniors. C'est-à-dire, les plus de 45 ans auront un championnat à leur taille, à leur niveau, pour qu'ils puissent jouer entre eux », dit-il.

Outre le championnat, la Coupe de l'indépendance prévue en avril et la Nuit du Maracana en décembre viendront enrichir la saison. Un partenaire mystère, dont le nom sera bientôt dévoilé, apportera son

soutien pour donner encore plus d'envergure à ces compétitions.

Les ambitions du Maracana togolais ne s'arrêtent pas aux frontières nationales. Après avoir décroché la médaille de bronze lors de la dernière édition du Maramonde, la sélection togolaise vise cette fois l'or en 2025, en Guinée-Bissau.

« Nous sommes revenus de notre compétition mondiale, auréolés du titre de médaille de bronze. Cela veut dire tout simplement que le Maracana Togo se porte bien. Et si vous avez vu le système de

la médaille d'or. Nous nous sommes souhaités une année en or cette année, et nous allons pouvoir revenir avec l'or ».

Et pour la première fois, la sélection togolaise se déplacera avec une équipe féminine, signe de l'évolution du Maracana et de son ouverture à tous les talents. « L'innovation au niveau de la Maracane cette année, c'est que nous allons nous déplacer avec nos filles. Il n'y aura plus uniquement les garçons, mais les filles vont pouvoir jouer à la Maracane en Guinée-Bissau. Vous avez vu les filles jouer tout à



Photo de famille

jeu du Togo, c'était l'un des meilleurs systèmes de jeu, qui était axé sur la circulation de balles, les déplacements, la coordination. On ne faisait plus du kick and rush. Cela veut dire tout simplement que le Maracana togolais se porte, au plan international, très bien. L'ambition que nous avons pour cette année, c'est de ne plus revenir au Togo, à la Maracane, qui se jouera à partir du 25 septembre 2025, en Guinée-Bissau, avec une médaille de bronze ou une médaille d'argent, mais avec

l'heure. C'est le lancement du Maracana féminin au Togo, et nous sommes dans la perspective de participer à la Maracane en féminin ».

Avec ces réformes et cette dynamique, le Maracana togolais est en train de franchir un cap décisif. Entre expansion locale et ambitions internationales, cette nouvelle saison s'annonce comme une étape clé pour l'avenir de la discipline au Togo.

L.B.

COPIE

ASSIGNATION EN RÉFÉRÉ EN PROROGATION DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR PROVISOIRE

L'An Deux Mille Vingt Cinq
Et le *Mardi quatre (04) Mars à 14h30mn*

A la requête des nommés Ayaba Ahofoa KOULIHO, Koffi Apéléto KOULIHO, Koffi Sokemawu KOULIHO, Mawouena Alexandre Gérard KOULIHO, Kouami David Roland KOULIHO, Kokou Salomon Arsène KOULIHO, Messan Emmanuel Hyacinthe KOULIHO, Adjoa Oraison, héritiers de feu Komlan KOULIHO représentés par le sieur Koffi Sokemawu KOULIHO, administrateur des biens de la succession de feu KOULIHO Komlan, demeurant et domicilié à Lomé ;

Assistés de Maître Mathias A. EDORH-KOMAHE, Avocat au Barreau de Lomé, quartier Super Tacò Rue Anima à côté du Collège Saint Joseph en face d'agora SENGHOR, tél : 90 02 16 46 / 90 62 95 95 / 96 39 35 35, 03 BP 31026, email edorhkomahes@gmail.com, en l'étude de qui domicile est élu pour les présentes et leurs suites ;

J'ai

Me Leon A. AIOGNON
Magistrat de Justice près le Cour d'Appel et le Tribunal de Grande Instance de Lomé et Président du 1^{er} Collège de Lomé dans le 1^{er} lot occupant de la "Plumette Bleue" sur le Boulevard N'GUESSA

Donné assignation :

- 1- A la société **SOCOTEC AFRICA SARL**, ayant son siège social à Abidjan en Côte d'Ivoire, Marcoray, Zone 4, Boulevard Marseille, 01BP : 635 ABIDJAN, Immeuble Palm Towers, Tél : (00225) 07 88 87 35 04, immatriculée au RCCM sous le numéro 14.315, prise en la personne de son gérant demeurant et domicilié audit siège, à qui la présente assignation a été délaissée conformément aux dispositions de l'article 60-5 du Code de Procédure Civile ;
- 2- Au sieur **ABBEY Maté**, administrateur de société, demeurant à Lomé, à une adresse inconnue à qui la présente assignation a été délaissée en application de l'article 58 du Code de Procédure Civile *Hai affiché la copie au présent exploit sur la notice municipale de l'auditoire, au tribunal de Commerce de Lomé, laquelle sera publiée dans le journal TOGOMATIN*
- 3- La société **SA3C SARL** ayant son siège social à Lomé, 690, Rue de la Binah, Tokoin Gborvié, BP : 4856, Tél : 22 21 43 59 / 22 22 03 24, immatriculée au RCCM sous le numéro TG-LOM 1996 B 1203 prise en la personne de son gérant demeurant et domicilié audit siège, ou étant et parlant à :

1

Que les missions imparties à l'administrateur provisoire n'étant pas toutes remplies, ce dernier a intérêt à solliciter la prolongation de son mandat en application de l'article 160-2 de l'AUSC-GIE ;

Que la principale mission de l'Administrateur provisoire qui est de faire agréer les héritiers de feu KOULIHO Adrien comme associés n'a pu être remplie en raison du fait que l'accord en cours avec la société SOCOTEC pour que celle-ci cède les 10% qu'elle détient dans le capital aux héritiers de feu KOULIHO Adrien à un euro symbolique, n'a pu être formalisé durant la période de six mois qu'a duré l'administration provisoire ;

Qu'il est convenu avec cette société que la formalisation de l'accord interviendra au plus tard le 30 Avril 2024, ce qui permettra aux héritiers de devenir propriétaires des 10% de la société SOCOTEC et de lever ainsi tout obstacle à leur agrément comme associé de la société SA3C SARL ;

Que la demande remplissant toutes les conditions exigées par l'article 160-2 de l'AUSC-GIE, il y a lieu de faire droit à la demande de prorogation du mandat d'administrateur provisoire du sieur KOULIHO Koffi pour une nouvelle période de six mois ;

PAR CES MOTIFS

Renvoyer les parties à mieux se pourvoir ainsi qu'elles aviseront ;

Mais dès à présent et vu l'urgence :

Constater que la prorogation du mandat de l'administrateur provisoire est indispensable pour préserver la continuité d'exploitation de la société et mettre en œuvre la procédure d'agrément des nouveaux associés ;

Constater que le sieur KOULIHO Koffi Apéléto remplit toutes les conditions prescrites par l'article 160-2 de l'AUSC-GIE pour proroger son mandat d'administrateur provisoire de la société ;

Proroger en conséquence pour une nouvelle période de six mois le mandat d'administrateur provisoire du sieur KOULIHO Koffi à la tête de la société SA3C SARL ;

Lui impartir la mission de conduire la procédure d'agrément des nouveaux associés et de veiller à la bonne exécution des marchés en cours dont est titulaire la société SA3C SARL ;

Réserver les dépens
Sous toutes réserves

Et pour qu'ils ne l'ignorent, je leur ai, étant et parlant comme ci-dessus, laissé copie à chacun tant des pièces jointes aux présentes que du présent exploit dont le coût est.....FCFA.



1

A COMPARAITRE LE JEUDI 13 MARS 2025 A HUIT (08) HEURES PRECISES, JOURS ET HEURES suivants s'il y a lieu à l'audience des référés tenue par Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Lomé Juge des référés en application de l'article 31 de la loi N°2018-028 du 10 décembre 2018 instituant les juridictions commerciales en République Togolaise ;

POUR :

Attendu que le sieur KOULIHO Komlan, auteur des requérants, détenant 70% des parts sociales dans la société SA3C SARL dont il était le gérant, est décédé le 21 août 2023 (Pièce N°1) ;

Attendu que l'article 14 des statuts de la société SA3C SARL stipule que : **« La société n'est pas dissoute par le décès d'un associé, ou non, pas plus d'ailleurs qu'en cas d'interdiction, de faillite ou de règlement judiciaire.**

En cas de décès d'un associé, Gérant ou non Gérant, la société continue entre les associés survivants et les héritiers ou représentants de l'associé qui sont associés dans la société proportionnellement aux parts qui leur sont attribuées dans le partage de la succession, sous réserve de l'agrément desdits héritiers ou successeurs par les associés survivants.

A cet effet, la gérance doit aussitôt qu'elle a reçu connaissance du décès d'un associé et en tout cas dans les huit (08) jours de la réquisition qui lui est faite par l'un des héritiers ou représentant de cet associé ou par l'un des associés survivants, notifier ce décès par lettre recommandée avec accusé de réception à tous les associés survivants, les requérant de se prononcer sur l'agrément des héritiers ou successeurs de l'associé défunt... » ;

Qu'il ressort des dispositions statutaires ci-dessus énoncées que les héritiers d'un associé décédé, ne recueillent les parts sociales de leur auteur qu'à la condition d'être agréés par les associés survivants, la procédure d'agrément étant confiée à la gérance de la société ;

Qu'en l'espèce l'auteur des requérants étant en même temps le gérant, il est évident que la procédure d'agrément nécessite pour sa mise en œuvre la désignation préalable d'un administrateur provisoire ;

Que la société SA3C SARL compte deux autres associés notamment le nommé Mate ABBEY détenant 20% des parts sociales dont les requérants sont sans nouvelle et qu'ils ont vainement recherchés (Pièce N°3) et une société de droit ivoirien dénommée SOCOTEC AFRICA SARL une filiale du groupe SOCOTEC détenant 10% du capital social ;

Que la désignation d'un administrateur provisoire étant indispensable pour assurer d'une part la continuité d'exploitation de la société SA3C SARL, qui sans cela ne peut honorer les multiples marchés en cours d'exécution et honorer ses engagements vis-à-vis de ses créanciers, par ordonnance de référé N°0058/2024 en date du 11 Juillet 2024 le Juge des référés près le Tribunal de Commerce de Lomé a désigné le sieur KOULIHO Koffi administrateur provisoire de la société pour une période de six mois arrivée à expiration le 11 janvier 2025 (Pièce N°4) ;

2



CATALOGUE DES FORMATIONS CONTINUES EN PRESENTIEL ANNEE 2025

| N° | THÈMES | PÉRIODES |
|----|---|----------------------------|
| 1 | ACCESS avancé | 27 au 31 janvier 2025 |
| 2 | Excel avancé | 03 au 07 mars 2025 |
| 3 | Anglais oral | 10 au 14 mars 2025 |
| 4 | Formation de spécialisation des vérificateurs des impôts | 10 au 14 mars 2025 |
| 5 | Fiscalité foncière | 30 juin au 04 juillet 2025 |
| 6 | Grands principes des droits d'enregistrement dans le processus de passation des marchés publics | 30 juin au 04 juillet 2025 |
| 7 | Fiscalité internationale et prix de transfert | 07 au 11 juillet 2025 |
| 8 | Tarif et technologie tarifaire | 07 au 11 juillet 2025 |
| 9 | Fondamentaux douaniers pour les agents de surveillance et de contrôle | 07 au 11 juillet 2025 |
| 10 | ERP | 14 au 18 juillet 2025 |
| 11 | Du management de soi au management des équipes | 14 au 18 juillet 2025 |
| 12 | Système informatique douanier (SYDONIA WORLD) | 18 au 22 juillet 2025 |
| 13 | E-Foncier | 21 au 25 juillet 2025 |
| 14 | Techniques topographiques | 21 au 25 juillet 2025 |
| 15 | Règles d'origine | 28 juillet au 01er août |
| 16 | Fiscalité internationale et prix de transfert | 28 juillet au 01er août |

INSCRIPTION
ET PARTICIPATION
Gratuites

Secrétariat de l'IFFD-OTR, situé au 1er étage du bâtiment Annexe A, au siège de l'OTR.



Pour toute information complémentaire
+228 70 79 09 59

 Institut de Formation Fiscale et Douanière

www.iffd.otr.tg